

# Fédérer

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie

*Bulletin d'information gratuit réservé aux adhérents*



## Articles

**Être ou ne pas être psychologues dans les écoles, telle est toujours la question !!!**

**Journées Sapeurs-pompiers & Psychologie**

**L'Europe ou la mobilité professionnelle des psychologues**

## Brèves

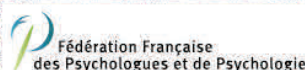
**La formation permanente des psychologues**

**Nouveauté pour les offres d'emploi**

**Le code de déontologie des psychologues**

**Psychologues dans les commissariats**

**Journées d'hiver de l'AEP**



S'organiser ?

Psychologues à l'Hôpital

du Pourquoi au Comment  
Journée d'étude - Lille - 08-02-2013



# Sommaire

---

<b>Editorial</b>	Code de déontologie, où en sommes-nous? <i>B. Schneider</i>	<b>3</b>
<b>Régions</b>		<b>4</b>
	Une journée des régions	4
	Bretagne	4
	Lorraine	5
	Guadeloupe	5
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	5
	Pays de la Loire	5
<b>Articles</b>		<b>6</b>
	Être ou ne pas être psychologues dans les écoles, telle est toujours la question !!!	6
	Journée Sapeur-pompiers & Psychologie	8
	L'Europe ou la mobilité professionnelle des psychologues	10
<b>Brèves</b>		<b>13</b>
	La formation permanente des psychologues	13
	Nouveauté pour les offres d'emploi	14
	Le code de déontologie des psychologues	14
	Psychologues dans les commissariats	14
	Pourquoi demander la certification Europsy?	14
	Appel à candidature : CNCDP	15
	Colloque FFPP à Lille : Psychologues à l'hôpital : S'organiser? « Du pourquoi au comment ?	15
	Journée d'hiver de l'AEPU	17
<b>Librairie</b>		<b>18</b>
<b>L'Agenda</b>		<b>19</b>

# Editorial

## *Code de déontologie, où en sommes-nous ?*



**Benoît Schneider**  
Professeur de psychologie,  
Président de la FFPP

Le 4 février dernier, à l'invitation du GIRéDéP (Groupe Inter Organisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues) les organisations de psychologues et les psychologues se sont rassemblés à Paris avec un double objectif : adopter le code actualisé, tel qu'il résulte d'une longue phase de travail inter organisationnel et d'une consultation des psychologues, et formaliser le débat autour des modalités de sa reconnaissance.

La première phase s'est conclue par une signature qui consacre cette version revisitée qui désormais est celle qui fonde le travail de la Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP). Cette rédaction est confortée et reconnue par l'examen de sa rédaction par la commission éthique de l'EFPA, qui a en charge de s'assurer que les codes de déontologie des pays membres de l'EFPA sont conformes aux règles édictées dans la Charte Européenne et le Méta code. Si le GIRéDéP n'est pas institutionnellement lié à l'EFPA puisque c'est la FFPP seule qui y représente la France, la FFPP a privilégié dans sa démarche le souci d'un accord inter organisationnel préalable en France. Nous nous réjouissons qu'au final l'ensemble des organisations, françaises et européennes, se reconnaisse dans une même orientation. Nos choix « fédératifs » s'en trouvent renforcés. Le GIRéDéP a conçu un site dédié <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/> et tous les psychologues et leurs organisations sont invités à rejoindre par signature cette démarche fondamentale pour l'identité de la profession.

Qu'en est-il de la seconde étape mentionnée et débattue publiquement lors du 4 février ? Au moment où je rédige ces lignes, la finalisation de la retranscription du débat est en cours. Dès qu'elle sera mise en forme, elle sera en ligne sur ce site dédié. Les psychologues pourront examiner avec attention les enjeux des suites à donner tels que les participants du jour, psychologues,

représentants d'associations ou d'organisations syndicales, les ont analysés. Cette publication sera l'occasion d'une première sollicitation à débat élargi mais nous avons pour responsabilité dans un temps prochain de formaliser des choix qui devront être clarifiés, débattus et votés.

Rappelons les fondements du travail du GIRéDéP par le choix des organisations qui l'ont créé : définir un dispositif, hors la solution ordinale, qui permette d'aller plus loin dans le degré de responsabilisation de la profession tant concernant la protection des psychologues que des usagers. La voie de la réglementation avait été retenue comme moyen. La première étape réside dans la mise en place d'une instance qui, telle la CNCDP, rappellerait et veillerait à la déontologie liée à la profession de psychologue mais avec des moyens accrus. La seconde étape se situe dans ce choix de la réglementation. Est-il pertinent ?

Nous invitons le lecteur de ces débats à examiner les points de vue échangés. Trois grandes questions structurent le sens à donner à nos choix à venir concernant une instance à définir : Quelles seront ses missions et ses compétences ? Qui la composera (sur la base de quelle légitimité et quelle représentation) ? Avec quelles suites et quels effets concernant les avis qu'elle sera appelée à formuler ? Chacun de ces niveaux peut donner lieu à des formulations internes différenciées et leur articulation doit leur donner cohérence. La mission actuelle du GIRéDéP consiste à construire et à proposer à la communauté, dans le respect de ses engagements, des choix clairs.

La déontologie est une réflexion et une construction permanente, tant à titre individuel que collectif et tout dispositif est transitoire et perfectible. C'est en ce sens que dans l'une de mes propres interventions au cours du débat du 4 février, j'ai souligné l'importance d'une démarche de formation. Dans ce contexte l'AEPU (Association des Enseignants de Psychologie des Universités), membre de la FFPP, a décidé de consacrer l'une de ses Journées d'hiver à Lille le 9 février prochain (<http://www.aepu.fr/>), à la question de l'enseignement de la déontologie en y invitant praticiens et universitaires qui sont donc conviés à y venir en nombre. Cette démarche contribue au débat collectif.



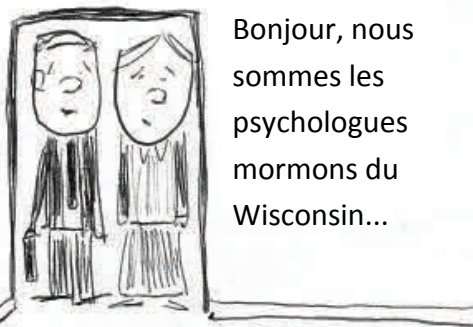
Une journée des régions est organisée le  
**17 novembre 2012**

**Maison des associations  
38 boulevard Henri IV  
Paris IV è  
de 10 h à 17h 30**

Chaque région est invitée à y déléguer **deux représentants** qui seront remboursés de leurs frais de transport. Cette journée se présente comme un lieu d'échange transversal sur les expériences, les fonctionnements, les difficultés, les réussites, les idées des coordinations régionales de la FFPP.

Chaque région est invitée à renvoyer ses propositions de sujets ou de questions. Nous en débattons lors de cette **première journée des régions organisée au sein de la FFPP.**

Pour toute information contacter Madeleine Le Garff [legarff.m@gmail.com](mailto:legarff.m@gmail.com)



Bonjour, nous sommes les psychologues mormons du Wisconsin...

Toutes les régions



Nous sommes habillés en inconscient collectif régional

La Coordination Bretagne a fait sa rentrée en commençant par son Assemblée Générale, le 22 septembre 2012. Ce fut l'occasion de nouvelles rencontres et de changements au sein du bureau. Ainsi, nous avons le plaisir d'accueillir Philippe CABROL (secrétaire par intérim), Aube PLASSAIS (secrétaire adjointe) et Cécile GENDRON (membre du bureau).

Morgane DECRE succède à Christiane ROBERT-CLERICE à la fonction de présidente, Lénaïk MAHE succède à Flora TRIGO à la fonction de trésorière. Laetitia BOUYAUD demeure trésorière adjointe, Caroline VILLARET garde la fonction de vice-présidente. La richesse du bureau réside dans la pluralité des regards lors des échanges. En effet, les professionnels ou les étudiants présents sont issus de divers formations et parcours professionnels.

Le mercredi 10 octobre 2012, une nouvelle soirée d'automne a eu lieu sur le thème: *le psychologue confronté aux demandes institutionnelles et sociales*. 19 participants (payants) ont participé à cette soirée. Un questionnaire a été distribué afin de mieux appréhender les attentes des professionnels et des étudiants. Les situations présentées ont pu questionner sur la réalité professionnelle. A cette occasion, Morgane DECRE, la nouvelle présidente a rappelé les motivations de la constitution de la Coordination Bretagne lors de la troisième soirée d'automne :

"En 2009, lorsque des psychologues de Bretagne ont eu l'envie de se rencontrer, ils sont partis d'un constat et d'une volonté :

Le cloisonnement est identifié alors que nos réalités professionnelles ne sont pas si éloignées ;

Qu'importe notre formation, notre champ professionnel !

L'envie alors est née de développer ensemble des espaces d'échange où chacun peut s'y retrouver."

Le mercredi 10 octobre 2012, une nouvelle soirée d'automne a eu lieu sur le thème: *le psychologue confronté aux demandes institutionnelles et sociales*. 19 participants (payants) ont participé à cette soirée. Un questionnaire a été distribué afin de mieux appréhender les attentes des professionnels et des étudiants. Les situations présentées ont pu questionner sur la réalité professionnelle.

Les groupes d'Intervision ont aussi fait leur rentrée. Alors, à ceux et celles qui sont intéressé(e)s par les groupes d'Intervision, les formations ou tout simplement échanger, alors n'hésitez pas à envoyer un mail : [bretagne@ffpp.net](mailto:bretagne@ffpp.net)



## Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Morgane Decré**

Présidente de la Coordination Bretagne



## Lorraine

Rejoignez-nous lors de notre Assemblée Générale qui aura lieu le **16 novembre à 18h00 à Nancy, Université de Lorraine, Campus Lettres et Sciences Humaines, bâtiment J**. Pour plus d'information : [lorraineffpp@gmail.com](mailto:lorraineffpp@gmail.com).

Les adhérents sont conviés à venir élire leurs nouveaux président, secrétaire, chargés de mission... Les non-adhérents peuvent venir pour nous rencontrer et échanger pour mieux nous connaître, mieux connaître la fédération et pourquoi pas nous rejoindre.

**Céline Thiétry,**

Présidente CRL.



## Guadeloupe

La Guadeloupe suit de près l'actualité et nous informe :

**Publication au Journal Officiel du 18 octobre 2012, du nouvel arrêté fixant le ratio « promus/promouvables »**

L'Arrêté du 10 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 11 octobre 2007 modifié, déterminant les taux de promotion dans certains corps de la fonction publique hospitalière, fixe désormais pour les psychologues titulaires de la FPH, dans son article 3 : « Pour le corps des psychologues, le taux de 6 % mentionné à la ligne « Psychologue hors classe » est remplacé par 12 % »

Voir le texte en intégralité : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20121018&numTexte=9&pageDebut=&pageFin](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20121018&numTexte=9&pageDebut=&pageFin)

Un nouveau bureau a été partiellement constitué :

- Karine Cavaliéri : présidente
- Danielle Cohen : trésorière
- Le poste de secrétaire est à pourvoir

**Samedi 10 novembre 2012 à Nice réunion de la coordination avec à l'Ordre du jour :**

- Organisation de la journée prévue au printemps sur les Risques psychosociaux,
- Préparation de la journée des régions du 17 novembre à Paris
- Projets de communication, de développement et actions dans la région etc.

Contact : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net) qui fera suivre.



## Pays de la Loire

La Coordination régionale FFPP Pays de la Loire propose le 8 décembre prochain à l'Université de Nantes (samedi matin) une conférence donnée par Hélène Lampin, Psychologue sociale du travail à Lille, Présidente de SASU PROPSY, intitulée (titre provisoire) : « *Des Risques Psycho-Sociaux (RPS) à l'intégration professionnelle des psychologues* ». Cette conférence viendra clore le cycle « RPS » de l'année 2012 afin d'ouvrir l'année 2013 avec un nouveau cycle orienté vers les thérapies.

A la suite de la conférence se tiendra l'AG annuelle de la Coordination. Ce sera l'occasion de discuter des projets à mettre en place et de faire un bilan des diverses activités proposées en 2012 (Table ronde, Journée d'études, ...).

Nous espérons vous retrouver nombreux à cette occasion.

**Pour le Bureau de la FFPP-PDL,  
Christine Jeoffrion, Béatrice Guillemard-Lagarenne  
& Céline Broquet,  
présidente, vice-présidente et secrétaire de la  
Coordination régionale FFPP-PDL.**

Contact :  
[paysdelaloire@ffpp.net](mailto:paysdelaloire@ffpp.net)

# Articles

**Être ou ne pas être psychologues dans les écoles, telle est toujours la question !!!**

**Être ou ne pas être psychologues dans les écoles, c'est toujours la question !!!**

Depuis le milieu du 20ème siècle les psychologues sont présents dans les établissements scolaires avec des tâches différenciées :

- permettre une meilleure adaptation du système à des populations d'enfants de plus en plus nombreuses et diverses
- harmoniser les cursus de formation, orienter les élèves dans les filières professionnelles ;
- prendre en compte les difficultés individuelles tant des enfants que des personnels face à l'évolution de la société et de ses priorités économiques.

Ainsi les psychologues du premier degré sont issus d'une spécialisation des activités des maîtres d'école et leurs collègues COP sont issus des orienteurs mis en place pour offrir des carrières adéquates aux enfants dans les filières professionnelles en pleine expansion à cette époque, et de fait leur recrutement de ces derniers a été organisé indépendamment du corps enseignant, par concours direct.

*A ces missions diverses ont correspondu des carrières professionnelles originales et sans passerelle entre premier et second degré.*

Actuellement les missions de ces psychologues ont tendance à se rapprocher parce que les problèmes d'orientation se gèrent de plus en plus souvent en dehors du système éducatif soumis à la contrainte forte de l'économie.

En parallèle les problèmes relationnels plus génériques des enfants et adolescents interfèrent avec le choix des carrières mais surtout avec le bon déroulement de la scolarité au long cours et en accord avec des parents de plus en plus présents dans les établissements.

De fait il y a une convergence des demandes adressées aux psychologues durant toute la période de scolarisation, de la maternelle à l'université.

**Les différences de statut entre psychologues scolaires et COP n'ont plus de raison d'être.**

**Or depuis la loi de 1985 il n'y a eu que des évolutions minimales, dues surtout à l'action des organisations de psychologues, mais beaucoup de blocages de la hiérarchie ministérielle.**

Les psychologues ont gagné une forme de reconnaissance mais souvent sans contreparties dans la structures administratives.

Les psychologues du premier degré passent leur temps à faire comprendre à leur administration le bien fondé de leurs actions. Les psychologues (COP) du second degré tentent de résister à la pression économiste qui vide leur expertise de tout contenu au profit des orientations du marché de l'emploi en liaison avec les régions, et leur statut lui même est remis en cause périodiquement.

**Les décisions ministérielles sont toujours des décisions politiques.**



Psychologue scolaire,  
C.O.P ou psy clinicien?

Ca change quoi en terme  
de poste à supprimer?

Par exemple sur les rythmes scolaires, on voit bien qu'il y a sur ce dossier des intérêts très divergents et complexes :

- les parents et les enseignants ont des visions différentes de l'intérêt des enfants ;
- si de nombreuses études montrent que le système actuel ne tient pas vraiment compte des rythmes biologiques et intellectuels des enfants, les modifications seront délicates à obtenir ;
- les enfants ne sont pas représentés directement dans les négociations et ce sont leurs parents ou leurs enseignants qui portent leur parole ;
- les enfants ont des besoins reconnus : cependant comment apprécier les effets des changements de calendrier scolaire sur les performances des enfants en tenant compte des aspects économiques dont les enfants sont aussi les victimes ou les acteurs (équipements sportifs, centres de loisirs, consommation de produits divers, restauration etc. ?)

Les parents eux mêmes sont loin d'être unanimes sur ce qui convient de faire :

- comment concilier les impératifs de travail parentaux avec un bouleversement des horaires scolaires ?
- comment aménager des temps de vacances alors que l'industrie du tourisme se plaint de manque à gagner et envisage de mettre au chômage des milliers de personnes elles-mêmes parents d'élèves... ?
- comment tenir compte d'impératifs sociaux complexes comme les déplacements des populations au moment des transhumances scolaires, les étaler, les gérer, etc. ?
- les enseignants, souvent parents également, souhaitent des périodes de repos qui permettent conditions de travail acceptables pour eux.

On le voit, le croisement de ces données et de bien d'autres plus subtiles, font que la décision sera inévitablement *un arbitrage politique au sens noble du terme*. Il ne satisfera personne mais au mieux donnera une vision pour l'avenir du système éducatif dans son ensemble, si le ministre et le gouvernement ont du courage !

## Revenons aux psychologues dans les établissements scolaires.

Les différences de statut entre les personnels du premier et second degré sont un serpent de mer qui empoisonne les relations entre les acteurs (organisations et syndicats) et le ministère depuis 30 ans. Rien n'avance !

Si les activités des psychologues scolaires du premier degré sont à peu près reconnues par tous (parents, enseignants, syndicats et ministère), il n'en est pas de même pour les psychologues du second degré (COP) qui ont à tenir un fragile équilibre entre des tâches complexes et en évolution rapide comme telles l'expertise en orientation professionnelle et la gestion quotidienne du mal être des adolescents et enseignants dans les établissements et qui ne résument pas à des problèmes de mauvaise orientation dans les filières (même s'ils y participent). Pour tous il paraît évident qu'il faut des intervenants compétents afin de permettre un meilleur climat (apaisé) dans les établissements (sensibles ou non) xxx . Qui mieux que des psychologues bien formés seraient capable de participer à ce travail d'équipe ? Mais tous les acteurs du système éducatif en sont-ils convaincus ? Rien n'est encore certain !

Si la dimension psychologique est présente dans le travail d'orientation, est-il évident que l'orientation se résume à cette seule dimension ? Non ce sont des contraintes économiques qui président de plus en plus à ces choix par ailleurs de plus en plus restreints et très divers selon les bassins d'emploi. Les COP sont dans une impasse s'ils ne peuvent faire évoluer leurs missions et redéfinir leurs priorités.

Les choses sont-elles plus simples pour les psychologues scolaires ? On peut en douter car les réductions de personnels dans le circuit éducatif spécialisé (les RASED) ruinent une partie de leurs ressources psycho-pédagogiques ; de même les difficultés d'orientation des enfants

handicapés placés dans les classes ordinaires avec peu ou pas de soutien détruisent les effets positifs attendus des mesures généreuses et légitimes de la Loi d'orientation de 2005. L'isolement des psychologues scolaires devient plus important qu'auparavant. De ce point de vue l'absence de statut clair – et bien différencié du corps enseignant – brouille les pistes sans offrir les possibilités d'un travail d'équipe avec leurs collègues psychologues dans un service ad hoc.

Nous passerons sous silence les incohérences des modes de recrutement différenciés entre premier et second degré et les impasses administratives qui ne sont résolues que par des contorsions plus ou moins efficaces de la part des services ministériels.

On le comprend, la mise à plat de l'activité des psychologues dans le système éducatif d'état est une tâche urgente. Et, plus que jamais, elle nécessite une volonté politique affirmée.

*Est-ce que la nouvelle équipe ministérielle y est prête ?*

**Les changements d'équipes ministérielles ont-elles un impact ?**

On peut saluer les rencontres bilatérales et les déclarations de principe entre les représentants ministériels et les organisations et associations et syndicats de psychologues mais, on s'en doute cela ne suffit pas ! Les dossiers attendent depuis si longtemps une solution que la réserve est de mise.

La décision d'unifier l'activité des psychologues dans une grande structure de la maternelle à l'université ne peut venir que du **ministre lui-même**.

La FFPP a depuis plusieurs années essayé de faire dialoguer les différentes organisations de psychologues et les universitaires chargés de la formation des psychologues du système éducatif. C'est une tâche complexe, délicate mais qui porte ses fruits : création du POPSYDEN, accord sur un texte unique revendicatif et

explicatif, démarches communes auprès du MEN. C'est encourageant.

Les enjeux sont importants mais les pressions ne manquent pas : frilosité des personnels, réticences des organisations, querelles de chapelles et de pré carrés syndicaux, etc. Les obstacles sont aussi là.

Alors au nom de l'intérêt général des enfants, des ados, des parents, des ados et des personnels, le ministre doit trancher. C'est une urgence (parmi d'autres bien sûr) si on ne veut pas que notre système éducatif, déjà sinistré, se détériore rapidement.

**Jacques GARRY**

- Membre du Bureau fédéral de la FFPP -  
Chargé de mission éducation

## Journée Sapeur-pompiers & Psychologie

Un colloque à l'initiative de l'Association Européenne des Psychologues Sapeurs-pompiers s'est tenu à Foix les 12 et 13 octobre avec pour thèmes :

- Psychologie d'urgence et de catastrophe ;
- Psychologie chez les sapeurs-pompiers ;
- Ergonomie en SDIS ;
- Risques Psycho Sociaux ;
- Retour d'expérience.

La FFPP y était présente.

L'AEPSP, l'Association Européenne des Psychologues Sapeurs-pompiers est créée en 2003 à l'École Royale Militaire de Bruxelles par Erik de SOIR. Elle a pour objectif de fédérer la pratique des psychologues impliqués dans la sécurité civile.

En 2006, l'AEPSP est déclarée association loi 1901 à la préfecture de police de Paris. Le Président actuel est Sylvain GOUJARD et le Secrétaire Général est Pascal PEREZ. Tous deux avec des profils atypiques de pompiers professionnels et de psychologues, font preuve de dynamisme fédérateur et s'impliquent dans des réflexions permettant de lier les contraintes de la profession de pompier à celles de psychologue. P. PEREZ et S. GOUJARD se complètent par ailleurs, étant respectivement psychologue du travail et psychologue clinicien.



Ils initient ainsi un travail de fond essentiel dans la profession de sapeur- pompier qui de nos jours se retrouve aussi à intervenir hors des frontières françaises. D'ailleurs avec l'expérience de Haïti et des Tsunamis, les sapeurs pompiers partent même hors de l'Europe pour prêter main forte et pour partager au niveau de leur pratique. Ainsi, pour partager leur réflexion, ils ont organisé ces premières journées à Foix, ville dont Henri IV fut Comte avant de devenir roi de France.

Le 12 et le 13 octobre, a été proposée une alternance de conférences et d'ateliers.

Pour débiter la journée, c'est donc P. PASCUAL, pompier professionnel, spécialiste de la haute montagne et psychologue, qui a donné le tempo. Seul psychologue chez les pompiers de la Principauté d'Andorre, il a expliqué son parcours et sa fonction. Tant auprès des pompiers eux-mêmes, qu'auprès des victimes civiles. P. PASCUAL intervient en faisant le pont entre les institutions hospitalières et la sécurité civile.

Ce fut ensuite le tour de E. de SOIR. Confronté à l'accident de mars 2012 en Suisse, sous un tunnel de Sierre, et qui impliqua un car Belge, E.de Soir a partagé son expérience, ses réflexions et ses questions. Cet événement terrible, qui causa essentiellement la mort d'enfants, est toujours présent dans les esprits belges. E de Soir en a parlé avec beaucoup d'humanité et d'émotion, nous permettant aussi, en dehors des questions techniques, de nous rappeler que les traumatismes touchent aussi et surtout la partie profonde de l'humain.

Avant les workshops de fin de journée, dont celui de P. PEREZ qui amena une réflexion extrêmement aboutie sur le thème risque, L. AUVERT et J.F. CHAUMELLE ont proposé une réflexion sur un sujet très grave dans la profession de pompier, celui du suicide. Il fut effectivement dérangeant d'entendre que ces soldats du feu, ces professionnels qui passent leur vie à secourir, peuvent en venir à attenter à leur vie. Quelles qu'en soient les raisons, il est très difficile d'accepter qu'un problème de commandement ou qu'une mauvaise prise en charge de syndrome post traumatique aboutisse à la détresse extrême d'un individu.

Le dernier jour a été tout aussi dense car T. DULION a abordé un autre sujet grave, les SSO, Soutien Sanitaire aux Opérations. A bien des égards, ce sujet a repris la notion de risque. En effet, bien des citoyens oublient que pour les secourir, d'autres prennent des risques. Sur ce thème, opérationnels, médecins et psychologues ont échangé longuement autour d'une réalité perçue sous différents angles, avec des décalages pouvant amener l'incompréhension.

Ce fut C. NGUYEN et Y. DURRMANN qui avant le déjeuner, ont proposé de parler de leur pratique singulière de la décarcération de victimes. Leur prise en compte du stress et de la détresse des incarcérés, permis d'une part d'introduire une approche extrêmement humaine et d'autre part de conclure que beaucoup d'évolutions dans cette prise en charge est toujours d'actualité.

La dernière conférence de ces deux jours, proposée par S. GOUJARD et V. VERLINE, a traité d'un autre sujet récent, le départ de nos pompiers dans d'autres pays. Ces départs, sont causes de nouvelles raisons de développer des syndromes post-traumatiques, puisqu'à l'étranger, de nouvelles SSO, des situations souvent précaires ou perturbantes agissent sur un moral qui par le changement, est déjà fragilisé. Cette conférence provoqua de nombreuses réactions constructives.

Les deux jours ont pris fin avec des workshops sur les risques et les opérations extérieures.

En conclusion, ces deux jours ont été denses et ont permis d'introduire des points de départ sur des réflexions de fond. S. GOUJARD et P. PEREZ, les deux principaux organisateurs, se sont montrés les dignes successeurs de E de SOIR. Leur dynamisme et leur implication ne peuvent que promettre deux choses, des évolutions certaines dans la prise en charge des syndromes post traumatiques des pompiers, et aussi l'organisation de nouvelles journées avec des thèmes toujours importants et indispensables dans la gestion des risques des aidants.

**D. SZEPIELAK**

Chargé de mission FFPP « Crises et Désastres ».

Dans le numéro 65 de septembre 2012 (pp.13-16) nous avons présenté le cadre réglementaire et le dispositif qui permet aux titulaires de diplômes étrangers en psychologie de solliciter l'usage du titre. Dans cette deuxième partie nous précisons la composition de la commission et fournissons quelques données statistiques commentées sur les dossiers traités par la commission.

### **1. La commission chargée d'émettre un avis sur les demandes**

La procédure d'équivalence des diplômes étrangers en psychologie avec les diplômes nationaux requis pour l'usage professionnel du titre de psychologue relève d'une commission nationale d'experts, instituée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié.

L'«Arrêté du 26 décembre 1990 (fixe) la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue».

Cette commission est habilitée à donner un avis au ministre chargé des enseignements supérieurs, seul compétent pour prendre la décision finale.

La commission comprend de neuf à dix-huit membres, dont :

- deux tiers d'enseignants-chercheurs choisis pour leur compétence dans l'un des domaines de la psychologie, leur expérience du fonctionnement des diplômes nationaux et leur connaissance des systèmes de formation étrangers ;
- un tiers de psychologues, proposés par les organisations professionnelles les plus représentatives.

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de six ans renouvelable une fois par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

La commission mentionnée à l'article précédent est présidée par un enseignant-chercheur de rang magistral, choisi par l'ensemble de ses membres.

Composition actuelle par arrêté du 19 mai 2011 :

En qualité d'enseignants-chercheurs :

- Mme Bonthoux Françoise, PR (Université Grenoble 2),
- Mme Brechon Geneviève, MCF (Université de Tours),
- M. Gilles Pierre-Yves, PR (Université Aix-Marseille 1),
- M. Guerrien Alain, PR (Université Lille 3),
- Mme Lagabrielle Christine, MCF (Université Bordeaux 2),
- Mme Leconte Claire, PR (Université Lille 3),
- Mme Pereira Maria, MCF (Université Paris 5),
- Mme Rogé Bernadette, PR (Université Toulouse 2),
- M. Schneider Benoît, PR (Université Lorraine), Président de la commission,
- M. Vilette Bruno, PR (Université Lille 3),

(2 postes sont à pourvoir).

En qualité de représentants des organisations professionnelles :

- M. Camus Jean, Fédération Française des Psychologues et de Psychologie,
- M. Ginel André, Fédération Française des Psychologues et de Psychologie,
- Mme Jutard Marie-Agnès, Confédération Générale des Cadres,
- M. Lecointre Jean-Marie, Syndicat National des Psychologues,
- Mme Manuel Christine, Syndicat National des Psychologues,
- Mme Saget Martine, Confédération Générale du Travail.

## 2. Les demandes et leur traitement : un bilan synthétique

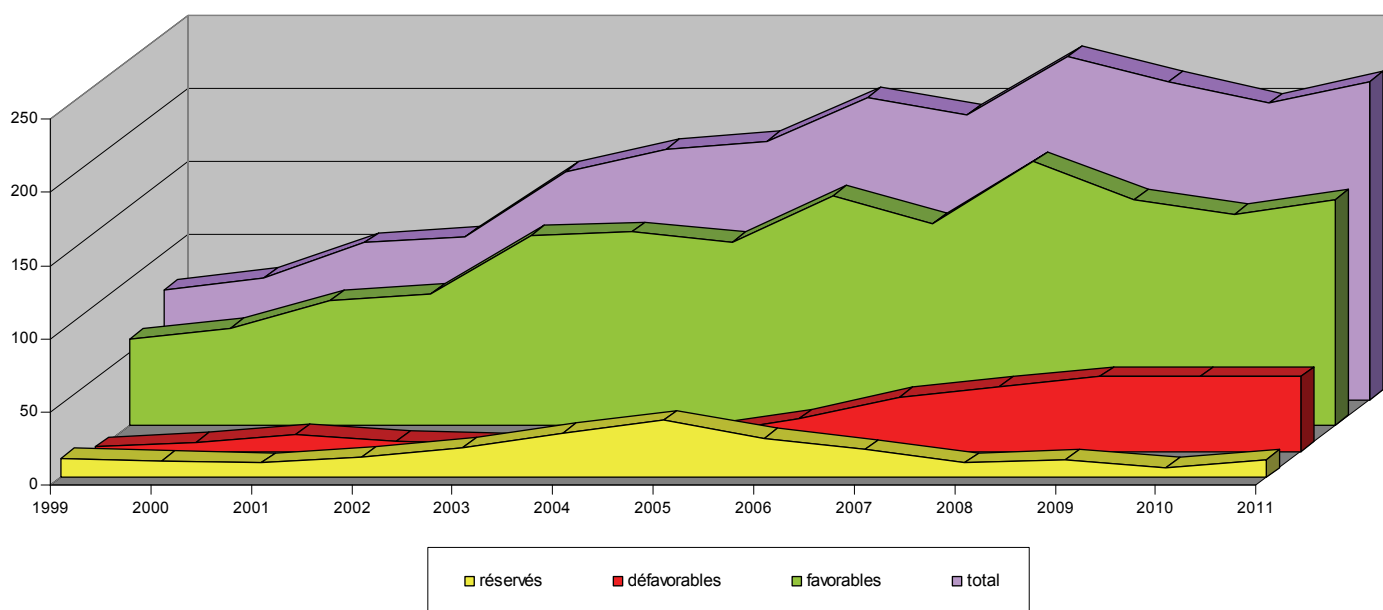
### Le nombre de demandes

Le nombre de demandes a connu une évolution croissante depuis 1999, année à partir de laquelle nous disposons de statistiques : 75 demandes en 1999, 107 en 2001, 155 en 2003, 176 en 2005 ; à partir de 2006 les demandes oscillent entre 194 (2007) et 234 (2008). C'est donc à l'heure actuelle un peu plus de 200 demandes que la commission traite chaque année.

### Le traitement des demandes.

Le pourcentage d'avis défavorables a plutôt eu tendance à croître au fil des années (4 à 10% entre 1999 et 2006, puis 18 à 25% à partir de 2006) (cf. Figure 1).

**Avis rendus, évolution de 1999 à 2011**

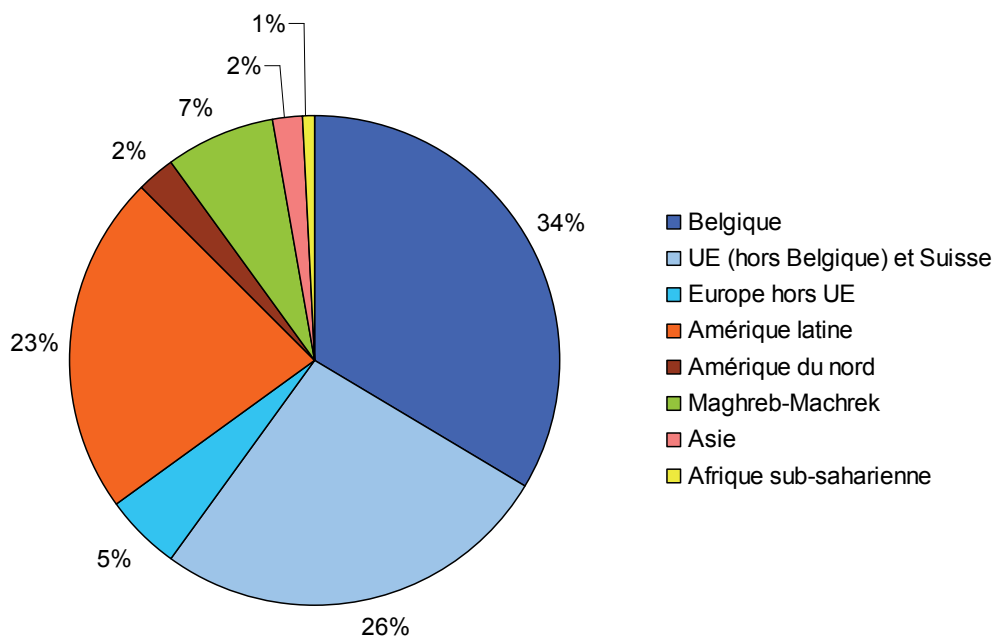


Les avis tels que mentionnés ici s'appuient sur le traitement des demandes lors d'une première instruction en commission. Les avis réservés renvoient essentiellement aux examens de dossiers qui apparaissent insuffisamment renseignés au regard des critères attendus : par exemple, la commission se réfère à la législation française pour prendre en compte la durée de stage minimale attendue (500h avec encadrement professionnel et universitaire) qui peut partiellement être compensée par une expérience professionnelle attestée dans le pays d'origine du demandeur et les dossiers ne fournissent pas toujours les pièces suffisamment complètes à cet égard. C'est la raison pour laquelle les avis réservés ont connu une croissance entre 1999 et 2005 mais ont tendance à diminuer : la commission a progressivement explicité ses critères ce qui a permis en amont un traitement administratif plus efficace.

En explicitant ses critères la commission a du même coup été conduite à être plus rigoureuse ou exigeante, ce qui rend compte de l'augmentation du nombre d'avis défavorables formulés : formation incomplète en psychologie sur l'ensemble du cursus, insuffisance de la formation pratique (citons pour exemple la Pologne dont le cursus, jusqu'à maintenant - ne prévoit pas de stage), absence de travaux d'études et de recherche. Les demandeurs sont alors invités à se tourner vers les universités pour compléter leur cursus, ce qui pose parfois problème du fait d'un cadre d'accueil mal conçu pour prendre en compte ces demandes (constat qui a étayé l'argumentaire accompagnant la demande de révision de l'arrêté stage de mai 2006 au nom de la FFPP/AEPU, cf. communiqué du 28 septembre 2012, <http://www.psychologues-psychologie.net/> et courriers joints adressés au MESR et au Ministère de la Santé).

La Figure 2 (1) rend compte de la répartition des demandes par zone géographique.

Répartition par zones géographiques\* des dossiers examinés en 2011



\* La zone Amérique latine inclut le Mexique qui est donc exclu de la zone Amérique du nord ; le Machrek correspond à la partie orientale du monde arabe et concernant nos données vise ici le Liban.

Sur la base des données statistiques dont nous disposons, nous ne pouvons pas relever une évolution majeure dans l'origine des demandes qui émanent de 35 à 40 pays environ chaque année. Une place spécifique est d'abord à accorder à la Belgique qui accueille, comme pour d'autres professions, nombre d'étudiants français qui se sont heurtés au numerus clausus en vigueur à l'entrée en Master 2 en France et vont terminer leur formation en Belgique. Les cursus belges étant proches des français, voire un peu plus exigeants, ces demandes donnent lieu à très peu d'avis défavorables. Les deux tiers des demandes émanent des pays de l'UE ou de l'Europe. On notera des flux importants en provenance d'Amérique du sud, largement étayés sur une histoire d'échanges « culturels » dans le champ de la clinique psychanalytique. La prise en compte de l'origine des demandes conduit à revenir sur le traitement des demandes puisque les demandeurs ne sont pas soumis à la même réglementation selon qu'ils relèvent de l'UE ou non (cf. 1ère partie de cet article, Fédérer, n° 65) ; de ce fait les avis « réservés » ou « défavorables » formulés par la commission ne s'appuient pas strictement sur les mêmes critères selon que le demandeur relève ou non de l'UE.

Au final ce sont donc environ 150 à 170 psychologues d'origine (formative) étrangère qui obtiennent le titre par cette voie, sans que l'on dispose par ailleurs de données sur le nombre de psychologues français qui vont exercer à l'étranger et qui doivent à leur tour s'adapter à la réglementation propre au pays dans lequel ils souhaitent exercer.

**Benoît Schneider,**

Président de la Commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue

<sup>1</sup>Avec nos remerciements à Aziza Ouardani, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour la mise à disposition de ces graphiques.

## La formation permanente des psychologues

Le psychologue tient sa compétence :

- de connaissances théoriques et méthodologiques acquises dans les conditions définies par la loi relative à l'usage professionnel du titre de psychologue;
- de la réactualisation régulière de ses connaissances;
- de sa formation à discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui. Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières. Il définit ses limites propres compte tenu de sa formation et de son expérience. Il est de sa responsabilité éthique de refuser toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises. Quel que soit le contexte de son intervention et les éventuelles pressions subies, il fait preuve de prudence, mesure, discernement et impartialité.

Code de déontologie des psychologues - principe 2 : compétence.

Au fil des années les formations proposées par la FFPP se sont étoffées, enrichies et diversifiées.

Elles rencontrent un vif intérêt.

Ces formations s'adressent à des psychologues et sont assurées par des psychologues praticiens et des universitaires.

Les statuts de la FFPP sont à ce sujet sans ambiguïté : Maintenir et développer chez les psychologues un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée, Promouvoir la formation permanente en psychologie et contribuer à son développement.

Les formations délivrées sont à visée professionnalisantes et concernent tous les champs professionnels. Elles ont été construites avec l'idée principale d'améliorer la pratique du psychologue et de favoriser ses conditions de travail qu'il travaille en institution ou en libéral.

Les retours des questionnaires d'évaluation sont de manière générale très encourageants tant pour les formateurs que pour la FFPP qui a à cœur de développer ce secteur d'intervention.

On nous pose fréquemment la question des droits des salariés concernant l'accès à la formation permanente pour les salariés et les libéraux.

Nous vous invitons à consulter le site du ministère du travail où sont éditées des fiches pratiques de la formation professionnelle. <http://travail-emploi.gouv.fr/espaces,770/formation-professionnelle,1937/dossiers,1963/la-formation-professionnelle,1987/toutes-les-fiches-pratiques-de-la,12860.html>

Les différentes fiches vous permettront de comprendre ce qu'est la formation permanente, vos droits, ceux de votre employeur, ses obligations.

Les professionnels libéraux qui cotisent chaque année auprès de l'URSSAF à la formation professionnelle peuvent alors prétendre à une prise en charge d'actions de formations auprès du FIF PL (Fond Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales).

Vous trouverez toutes les informations à l'adresse suivante

<http://www.fifpl.fr/index.php>

Concernant les formations proposées par la FFPP, vous les trouverez inscrites sur le site de la FFPP dans l'onglet déroulant « formation ». N'hésitez pas à contacter Jeannine Accoce responsable du siège de la FFPP : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

<http://www.psychologues-psychologie.net/index.php>

Formations proposées par la FFPP :

- Animateur de groupe d'analyse des pratiques : Les sessions de 3 x 2 Jours sont réalisées à Paris ou en région.
- Les écrits des psychologues : à Paris, en région ou sur site professionnel (3 jours)
- Psychologue face à son employeur : à Paris ou en région
- Annonce des mauvaises nouvelles : à Paris, en région ou sur site professionnel

- Observation petite enfance : à Paris, en région ou sur site professionnel
- Entretiens cliniques et thérapeutiques : à Paris ou en région
- La maltraitance des mineurs ; à Paris en région ou sur site
- Accompagnement des victimes : à Paris ou en région.

**Brigitte Guinot,**  
chargée de mission formation.  
brigitte.guinot@ffpp.net

## Le code de déontologie des psychologues

Que chaque psychologue se rende sur le site <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr> et signe le code actualisé pour marquer son adhésion au Code de déontologie des psychologues et donc son appartenance à une profession visible.

## Psychologues dans les commissariats

Réponse du Ministère de l'intérieur à la question écrite de M. Roland Courteau (Fédérer n° 65 page 9)

publiée dans le JO Sénat du 01/11/2012 - page 2484  
« Le ministre de l'intérieur attache la plus grande importance à ce que l'accueil, l'information et l'aide aux victimes soient une priorité constante du travail des forces de l'ordre. En complément des éléments qui lui ont été communiqués en réponse à sa question n° 20839, le parlementaire voudra bien prendre connaissance des précisions suivantes. S'agissant des services de police au sein desquels un psychologue est employé pour offrir une assistance aux victimes, de violences intrafamiliales en particulier..... »  
<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ120700011>

## Nouveauté pour les offres d'emploi

La FFPP s'est fixé pour objectif le développement de la psychologie tout en offrant au psychologue la possibilité de développer ses pratiques professionnelles en optimisant ses compétences grâce à des actions de formation et d'information.

La FFPP se définit également par sa volonté d'être créatrice de liens entre les praticiens quels que soient leur champ d'exercice ou leurs références théoriques.

La FFPP veut être également une interface entre le psychologue et le marché du travail.

Afin de répondre à cet objectif elle a décidé d'offrir aux employeurs potentiels la possibilité de publier gratuitement leurs offres d'emploi à l'intention des psychologues titulaires du titre sur ses supports de communication.

La FFPP souhaite valoriser ces annonces en garantissant leur contenu au regard des exigences du Code de déontologie des psychologues, du droit du travail et des droits conventionnels. A cette fin elle offre à l'employeur qui souhaite publier gratuitement une offre d'emploi un cadre de présentation de son annonce. Les informations renseignant ce cadre ont pour objet de mettre en évidence des éléments fondamentaux pour l'exercice de la fonction de psychologue. Ainsi elle permet de diffuser une information claire et précise sur la nature du poste proposé et sur les conditions d'exercice.

Retrouvez les offres sur le forum de la FFPP, rubrique emploi :

<http://www.psychologues-psychologie.net/forum/forumdisplay.php?f=69>

**Daniel Le Garff**  
Trésorier de la FFPP

## Pourquoi demander la certification EuroPsy?

Tout le monde n'a pas pour projet d'aller travailler dans un autre pays d'Europe. Certes EuroPsy peut être un plus dans un CV, mais tout le monde n'est pas à la recherche d'un emploi, et n'a donc pas nécessairement besoin d'améliorer son CV. Tout le monde ne débute pas dans le métier et n'a pas nécessairement besoin d'une supervision de sa pratique, alors pourquoi demander la certification EuroPsy ?

Bien sûr, EuroPsy s'adresse d'abord aux jeunes diplômés et il leur apporte d'abord le bénéfice d'une année de pratique professionnelle supervisée et prépare le passage de la connaissance universitaire à l'action sur le terrain qui est difficile pour tous. Pouvoir échanger avec d'autres, et avec un praticien expérimenté sur ses difficultés est évidemment une aide considérable.

Mais EuroPsy est aussi une certification qui n'est donnée que pour 7 ans, et qui n'est renouvelée que si l'on peut prouver que l'on a continué à se former. EuroPsy est donc une garantie pour un employeur et en ce sens un plus pour des candidats à un poste de psychologue.

Mais EuroPsy s'adresse aussi aux praticiens

confirmés. Cette démarche peut effectivement les aider à chercher un travail dans un autre pays ou dans le nôtre. Demander la certification EuroPsy c'est participer au mouvement de valorisation de la profession que représente la certification. **C'est donc agir en faveur des générations à venir de psychologues.**

Pour demander la certification EuroPsy, il faut consulter le site [www.europsy.fr](http://www.europsy.fr), télécharger, remplir et envoyer le formulaire correspondant à sa situation. Attention ! Si l'on est praticien depuis plus de 3 ans (clause du grand-père), et que l'on **ne possède** pas tous les justificatifs des formations suivies on peut fournir une certification sur l'honneur disant que l'on a bien suivi ces formations.

**EuroPsy : les psychologues de demain !**

Roger Lécuyer  
Président du CoFraDec

## Appel à candidature



*La CNCDP donne des avis motivés sur les problèmes relatifs à la déontologie des psychologues. Les psychologues, les usagers, les institutions peuvent la consulter sur simple demande écrite et un chèque de 30 euro pour frais de dossier. Pour en savoir plus sur son fonctionnement.*

<http://www.cncdp.fr/>

Les psychologues qui siègent dans cette instance sont élus par la Conseil d'Administration Fédéral (CAF) après examen de leur dossier. Un poste est à pourvoir.

Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP)

Le principe de recrutement des membres de la CNCDP repose, dans la mesure du possible, sur une répartition équilibrée entre universitaires et praticiens, entre hommes et femmes et entre les différents champs d'activité.

### Qui peut être candidat ?

Les membres des 28 organisations signataires du code de déontologie des psychologues, présentés par leurs organisations ; les psychologues ou enseignants chercheurs hors organisations, mais parrainés par une organisation. Ils sont nommés par le CAF pour 4 ans.

### Comment être candidat ?

- Posséder une expérience certaine dans un des secteurs d'activité de la profession ou de la discipline,

- Posséder une implication reconnue dans la réflexion déontologique,
- Rédiger un Curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation.
- S'engager à se rendre disponible pour participer aux travaux de la CNCDP.

Candidatures à adresser :

Par courrier postal:

FFPP - Candidature CNCDP

71 avenue Edouard Vaillant

92774 Boulogne-Billancourt cedex

Par mèl à : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

Objet du mèl : candidature CNCDP

Date de réception limite des candidatures : 1<sup>er</sup> décembre 2012

## Colloque FFPP à Lille

**PSYCHOLOGUES A L'HÔPITAL :  
S'ORGANISER ? « Du POURQUOI au  
COMMENT ? »**

**Lille, vendredi 8 février 2013  
Salle Alain Colas 53 rue de la Marbrerie**

La FFPP organise une journée de débats et de réflexions sur la question de l'organisation de la profession des psychologues à l'hôpital. Cette journée sera spécifiquement centrée sur l'expérimentation telle que proposée par la DGOS.

### **Pourquoi ?**

**Parce que** le nombre de psychologues hospitaliers a considérablement augmenté ces 15 dernières années. Essentiellement dans le champ de la santé mentale dans les années 80, les psychologues hospitaliers interviennent aujourd'hui dans de nombreux champs de la santé (oncologie, nutrition, mémoire, douleur, maternité...). Cette augmentation entraîne une demande de lisibilité tant du côté des usagers que du personnel et de l'administration.

**Parce que** la donne a changé depuis la loi HPST (juillet 2009) en modifiant le fonctionnement de l'hôpital et, de fait, ses finalités ». L'organisation en pôles, la délégation possible des prérogatives du directeur, la tarification à l'activité, notamment, ont suscité des prises de positions contradictoires selon les hôpitaux et des interrogations vives et légitimes du côté des psychologues.

**Parce qu'en 2012** des textes législatifs sont venus « faire bouger les lignes » de la position du psychologue à l'hôpital.

- Arrêté du 15/01/2012 relatif à la composition des jurys de concours de la FPH
- Circulaire du 30/04/2012 relative aux conditions d'exercice des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière.
- Décret du 7/05/2012 sur l'usage du titre de psychothérapeute

**Parce que** précisément avec la circulaire du 30/04/12, la DGOS invite les psychologues de la FPH à faire des propositions de fonctionnement, d'organisation par le biais d'une expérimentation qui va s'étendre sur 2 ans.

**Parce qu'**échanger et réfléchir apparaît nécessaire à un éventuel engagement dans cette expérimentation, c'est avec chacun d'entre vous que la FFPP souhaite débattre du comment.

**Cette journée se déclinera autour de 3 axes :**

Un apport théorique et de cadrage : Intervenant DGOS, institutionnels, juriste, universitaire

Des témoignages de fonctionnement de collèges, des analyses critiques, intérêts et limites

Des débats avec des représentants de collèges à différents niveaux d'organisation

**Tarif : 40 euros / 20 euros pour adhérent FFPP/ 5 euros pour étudiant (sur justificatif) [Pour s'inscrire, cliquer ici.](#)**

Votre déplacement peut aussi vous permettre d'assister à la journée organisée par l'AEPU\*\* sur l'enseignement de la déontologie le 9/02/13 à Lille III, PAF 10 euros (cf. *Brèves de Fédérer*, n°11, octobre 2012, <http://www.psychologues-psychologie.net/>)



# S'organiser ?

## du Pourquoi au Comment

Lille, 08-02-2013

Salle Alain Colas  
53, rue de la Marbrerie

*Toutes les informations & inscriptions sur le portail de la FFPP*

**<http://psychologues-psychologie.net>**

Rubrique Formation > Psychologues à l'Hôpital







Association des Enseignants-Chercheurs  
de Psychologie des Universités



## Journées d'hiver de l'AEPU : Lille, 8 et 9 février 2013

**Vendredi 8 février 2013**

**L'éthique de la recherche en psychologie en question**

**Samedi 9 février 2013**

**La formation initiale et continue des psychologues et l'enseignement de la déontologie**

Boulogne-Billancourt, le 21 Octobre 2012

Mesdames et Messieurs les responsables de spécialités de Master de Psychologie,

L'AEPU invite les universitaires et les praticiens à deux journées d'étude et de réflexion autour de questions d'éthique et de déontologie.

Nous vous transmettons le programme de ces deux journées orientées autour des objectifs d'enseignement et de recherche liés à la déontologie et l'éthique pour nos formations de la Licence au Doctorat tant d'un point de vue professionnel que recherche.

En effet, les évolutions de ces derniers mois amènent des changements dans la formation par rapport au code de déontologie, de même qu'une progression de la réflexion sur l'éthique vis-à-vis de la recherche.

Il est important que chaque établissement puisse être représenté lors de ces Journées afin de bénéficier d'échanges enrichis par les expériences et apports de chacun(e), et nous vous remercions de transmettre l'information aux collègues intervenant dans les spécialités de Master de Psychologie.

Nous vous remercions également de diffuser l'information aux étudiants.

Dans le cas où un changement de responsable de spécialité de Master de Psychologie serait intervenu dans votre établissement, nous vous remercions de nous communiquer les coordonnées du ou de la collègue assurant maintenant ces fonctions, afin que nous puissions lui adresser les informations.

Nous vous remercions sincèrement par avance de votre présence, et vous encourageons, si vous ne pouvez vous joindre à nous, à vous faire représenter.

Avec nos sentiments associatifs et militants,

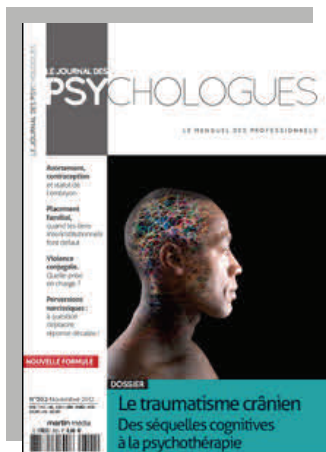
Claire Leconte, Présidente, Hélène Ricaud-Droisy, Secrétaire, Jérôme Clerc, Trésorier

Siège social Université Paris 5, 71 Avenue Edouard Vaillant, 92774 Boulogne-Billancourt Cedex



Rejoignez-nous sur <http://www.aepu.fr>

Ne pas jeter sur la voie publique



## Le Journal des psychologues

n° 301, Novembre 2012

Le traumatisme crânien. Des séquelles cognitives à la psychothérapie

[www.jdpsychologues.fr](http://www.jdpsychologues.fr)

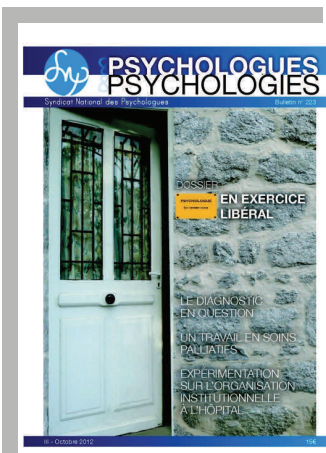


## Le Cercle Psy

n° 6, Septembre – Novembre 2012

Les vertus de la manipulation

[www.le-cercle-psy.fr](http://www.le-cercle-psy.fr)



## Psychologues et Psychologies

N° 223

Psychologue en exercice libéral

[www.psychologues.org](http://www.psychologues.org)



## Sciences Humaines

Mensuel n° 242

Novembre 2012

Travail : du bonheur à l'enfer

[www.scienceshumaines.com](http://www.scienceshumaines.com)



## A.N.A.E.

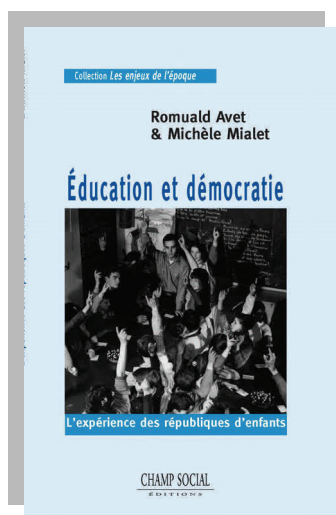
N° 116 - 2012 -  
Vol 24 - Tome I

*L'apprentissage du langage écrit et ses troubles.*

[www.anae-revue.com](http://www.anae-revue.com)  
[www.anae-revue.over-blog.com](http://www.anae-revue.over-blog.com)

## Tarif d'abonnement réduit au Bulletin de Psychologie pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de psychologie* et la FFPP. En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 € (au lieu de 85 €), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP. Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP, pour souscrire l'abonnement.



Les républiques d'enfants ont existé dans des pays et des contextes politiques différents. Leurs fondateurs ont soutenu le projet de libération et d'émancipation de l'enfant dans un cadre démocratique.

Aujourd'hui de telles expériences peuvent surprendre car l'enfant y est convoqué à une place de « citoyen » qui fait de lui un sujet que l'on ne se contente pas seulement d'instruire de ses droits et de ses devoirs envers lui-même et les autres mais qui prend une part active dans l'administration et le règlement de la communauté dans laquelle il vit. Le projet des républiques d'enfants anticipe d'ailleurs l'avènement après la deuxième guerre mondiale des droits de l'enfant et va beaucoup plus loin dans l'exercice actif de ces droits et de l'apprentissage de son autonomie. L'enfant en effet ne saurait être reconnu comme un citoyen, comme un sujet de droit, dans une société dont les fondements ne sont pas démocratiques mais inversement une société ne saurait se penser comme démocratique si elle n'accorde pas à l'enfant un vrai statut de citoyenneté.

# L'agenda

Novembre

Décembre

- 10 Novembre** Réunion région PACA à Nice de 10h30 à 12h30
- 12 Novembre** BF téléphonique à 20h30
- 15 Novembre** Ouverture des inscriptions au 13<sup>e</sup> congrès de l'EFPA à Stockholm
- 16 Novembre** Bureau fédéral
- 17 Novembre** Journées des régions à Paris de 10h à 17h
- 19 - 20 Novembre** Formation Analyse des pratiques
- 24 Novembre** Réunion du GIRÉDÉP de 10h à 16h
- 26 - 27 novembre** Formation Analyse des pratiques

- 7 et 8 Décembre** Réunion CNCDP
- 8 Décembre** Université de Nantes : Des risques psychosociaux à l'intégration professionnelle des psychologues (9h-17h30)
- 8 Décembre** Assemblée générale de la coordination Pays de Loire
- 8 Décembre** Réunion des présidents des organisations membres de l'EFPA
- 14 Décembre** Bureau fédéral

D'ores et déjà, date à retenir : **19 janvier 2013** : Congrès FFPP ouvert à tous les adhérents.



## 28<sup>e</sup>me Congrès International de Psychologie Appliquée

8-13 Juillet 2014  
Paris, Palais des Congrès



### De la crise au bien-être durable

Co-organisé par :



Notez-bien les dates de cet événement exceptionnel pour la psychologie française !

Les langues officielles du congrès sont l'anglais et le français.  
Une traduction simultanée sera proposée pour les sessions transversales majeures.  
Un programme francophone est en cours d'élaboration.

Découvrez le programme préliminaire et suivez l'actualité du congrès sur le site [www.icap2014.com](http://www.icap2014.com)



19

Fédérer n° 66 – Novembre 2012

# L'adhésion à la FFPP

## Adhésion individuelle 2013

Tarif	1ère cotisation	Renouvellement
Normal	73€	108€
Retraité <sup>(1)</sup>	48€	78€
Réduit <sup>(2)</sup>	35€	35€

## Adhésion 14 mois (à partir du 01/11/2013)

Tarif	
Normal	73€
Retraité <sup>(1)</sup>	48€
Réduit <sup>(2)</sup>	35€

## Adhésion individuelle (à partir du 01/07/2013)

Tarif	
Normal	36,50€
Retraité <sup>(1)</sup>	24€
Réduit <sup>(2)</sup>	17,50€

## Adhésion organisationnelle 2013

Nombre d'anciens adhérents X 43€

+

Nombre de nouveaux adhérents X 28€<sup>(1)</sup>

(suivant conditions : consulter le Sièges de la FFPP)

<sup>(1)</sup> Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

<sup>(2)</sup> Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

**Nouveau !!!** Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

## Cotisation APAJ

Elle est comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. Elle est facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres : 28€.

## Cotisation de soutien possible

pour tous - Facultative  
50€ minimum

Simple, efficace et rapide réglez votre adhésion en ligne, retrouvez les tarifs

[http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=153&Itemid=161](http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=153&Itemid=161)

Bulletin d'adhésion individuelle, Bulletin d'adhésion organisationnelle, Formulaire d'autorisation de prélèvement sont téléchargeables

[http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=2&Itemid=161](http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=2&Itemid=161)

Pour toute question contacter le Siège :

[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

Tel 01 55 20 54 29

Fax 01 55 20 54 01

**Fédérer en ligne** : 2 € pour participation aux frais de maintien du site.

**Fédérer et Brèves de Fédérer** : envoi papier : 60 € pour participation aux frais d'édition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents ».

### Directeur de la publication :

Benoît Schneider

### Rédacteur en chef :

Marie-Jeanne Robineau

### Secrétaire de Rédaction :

Céline Thiéry

### Comité de rédaction

Christian Ballouard, Brigitte Guinot, Jacques Garry,  
Madeleine Le Garff & Daniel Le Garff.

Illustrations : Xavier d'Auzon

Photos : Jeannine Accoce, Céline Thiéry

**Siège social** : 77 Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Fax : 01.55.20.54.01

### Bureaux :

71 Av. Edouard Vaillant

92 774 Boulogne - Billancourt Cedex

Tél : 01 55 20 54 29

[www.psychologues-psychologie.net/siege@ffpp.net](http://www.psychologues-psychologie.net/siege@ffpp.net)

N° ISSN : 1961 – 9707